Séance du 28/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 528
Dossier : 160994

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Action culturelle - soutien à l'émergence - schéma d'accompagnement des groupes de musiques actuelles (SCAMA) - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 18/11/2016
Compte rendu affiché le : 29/11/2016
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :
M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'odre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :
M. Michel BEAL

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Délibération n° : 528
Dossier : 160994

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Action culturelle - soutien à l'émergence - schéma d'accompagnement des groupes de musiques actuelles (SCAMA) - Approbation.

□ Rappel et Références :
Le plan de mandat municipal fixe les grands axes d'une politique qui envisage le soutien à l'émergence artistique ainsi que l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées. Il s'agit de libérer les énergies créatives en favorisant la pratique de tous les arts.

□ Motivation et Opportunité :
Cette ambition se traduit notamment par des politiques d'aide aux pratiques artistiques en amateurs, de soutien aux pratiques artistiques émergentes et d'aide aux festivals.

Ce soutien prend plus particulièrement la forme d'une charte conclue avec les acteurs institutionnels du territoire désireux de soutenir également les artistes amateurs.

□ Contenu :
La Ville de Saint-Etienne comptabilise plus de 250 groupes amateurs de musiques actuelles en activité sur son territoire. Ces pratiques massives concernent aujourd'hui toutes les générations et de nombreuses esthétiques différentes (pop, rock, jazz, blues, musiques du monde, hip hop, musiques électroniques....). Vecteur d'identité et d'appartenance sociale, ces pratiques de groupe, souvent déconnectées des institutions et pourtant catalyseurs d'une intense vie culturelle, requièrent une offre pédagogique et une prise en charge spécifique.
C'est ce qui a conduit la Ville de Saint-Etienne à concevoir, le dispositif Crescendo Piano qui permet à de jeunes groupes, de bénéficier de prestations d'accompagnement artistiques.

La pertinence de cette offre pédagogique, initiée par la Ville de Saint-Etienne, est aujourd'hui partagée avec le Fil et le Département de la Loire en charge du schéma départemental des enseignements artistiques. Aussi et suite à un important travail de concertation, le Fil, Le Conseil départemental et la Ville sont en mesure de partager et de mutualiser leurs ressources et leurs moyens au service des mêmes objectifs résumés ci-dessous au titre du Schéma d'accompagnement des groupes amateurs de musiques actuelles (ScAMA) :
- améliorer l'accompagnement, la valorisation des pratiques amateurs de groupe dans le domaine des musiques actuelles,
- construire une offre pédagogique adaptée à la réalité et aux besoins des nombreux groupes de musiques actuelles de la Ville et du Département,
- mutualiser les ressources, les compétences et les moyens mobilisables par le Fil, la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Saint-Etienne le Département de la Loire,
- mobiliser, autour des pratiques amateurs et de l'émergence artistique, les institutions d'enseignement artistique, les structures associatives d'accompagnement et les intervenants artistiques du bassin stéphanois,
- améliorer l'information à destination des groupes et musiciens du bassin stéphanois,
- favoriser la coopération et la solidarité entre petites structures et établissements culturels.

Pour la Ville, la somme annuelle affectée à ces accompagnements est d'environ 5 000 € par an. Elle sera destinée aux groupes répondant aux critères fixés dans la cadre du dispositif Crescendo Piano.
Pour le Fil, les équipements, moyens humains et ressources permanentes du Fil seront mises à contribution des groupes retenus à l'échelle du sud de la Loire.
Pour le Conseil départemental, une somme d'environ 8 000 € sera dédiée à l'accompagnement des groupes issus du sud de la Loire.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : 5 000 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	5 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la charte partenariale ScAMA à intervenir entre la Ville, le Conseil Départemental et L'association La Limace, gestionnaire du Fil ,
- autoriser M. Le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la charte ScAMA dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 54 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2016 - chapitre 65 - article 6574
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**